



SECTION SPORTIVE de RUGBY NOTRE DAME DE SION



Le collège Notre Dame de Sion possède une section sportive scolaire rugby en 6°, 5°, 4° et 3°. Celle-ci permet aux rugbymen de bénéficier d'horaires scolaires aménagés afin de concilier projets sportifs et scolaires. Cette section s'adresse à des élèves motivés, sportifs et qui souhaitent progresser dans la pratique du rugby en complément de ce qui leur est proposé dans leur club.

Pour valider définitivement l'inscription de votre enfant à notre section sportive, il est indispensable de :

- remplir la présente demande,
- fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby de compétition.
- ramener un exemplaire de la charte du rugbyman signée,

Merci de faire parvenir ces différentes pièces au professeur d'EPS pour le mardi 29 septembre 2015 au plus tard.

A COMPLETER

Entrée en classe de : 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

Coordonnées :

Nom : Prénom :.....
Date de naissance :/...../.....
Adresse :
Téléphone maison:
Portable :ou.....
Adresse e-mail (indispensable) :

Scolarité :

Nom de l'établissement en 2014/2015 :Classe (à la rentrée 2015/16) :

Sport en club :

Sports pratiqués et nombre d'années :
Nombre d'années de pratique de rugby :
Volume horaire (club, hors section) d'entraînement hebdomadaire actuel :
Club actuel :
Clubs précédents (éventuellement) :

CHARTE DU RUGBYMAN

Ce règlement intérieur a été adopté le 2 avril 2013 par le groupe de pilotage de la section rugby.

Préambule

Le rugby est une activité optionnelle qui offre la possibilité aux élèves qui la pratique de bénéficier d'un entraînement plus soutenu tout en suivant une scolarité normale.
Chaque élève inscrit à la section sportive scolaire rugby est soumis au présent règlement intérieur lui-même s'intégrant dans le règlement intérieur du collège Notre Dame de Sion.

Chapitre 1 : le fonctionnement

- Les entraînements de rugby de la section sportive se dérouleront **tous les jeudis de 15H45 à 17H30** sur le terrain synthétique du stade Bachelard encadrés par Guillaume Cognard (entraîneur de rugby au FCG et titulaire du brevet d'état), Nicolas Bonnet-Gros (entraîneur FCG) et en collaboration directe avec les professeurs d'EPS du collège. Les élèves sortiront à 15H35 par l'accueil du collège pour se rendre aux vestiaires du stade Bachelard. **L'entraîneur signalera les absents à la vie scolaire.**
L'équipe d'encadrement décidera des orientations techniques et de la gestion des séances d'entraînement.
La séance sera maintenue même en cas d'intempérie. Si toutefois les terrains ne sont pas praticables (ce qui arrive plus fréquemment en hiver), l'entraînement se déroulera au collège (les élèves seront autorisés à

vous envoyer un SMS pour que vous puissiez venir les chercher au collège).

Voici la liste du matériel que chaque élève devra avoir dès le 1^{er} entraînement : maillot de rugby, short, chaussettes, protège-dents, chaussures avec crampons (de préférence moulées), affaires pour prendre une douche (savon, serviette), vêtements adaptés à la météo (k-way en cas de pluie par exemple).

- **Les mardis** de 12h30 à 13h30 (en semaine paire) se tiendront des cours de « **préparation à la performance sportive** » : analyse vidéo, diététique, stretching, préparation physique, anatomie, débats sportifs, projets en lien avec le rugby... (à chaque séance le professeur d'EPS signalera aux élèves le contenu de la séance suivante et la nécessité ou non de prendre les affaires de sport). Les élèves auront RDV les mardis devant le gymnase du collège. La présence de tous les élèves (même les blessés) de la section sportive rugby est obligatoire. Les absents seront signalés à la vie scolaire. A cela s'ajoutera de manière plus exceptionnelle quelques sorties ou manifestations (invitation à des matchs, formations d'arbitrage, ...).
- Compétitions avec l'AS pour représenter le collège de Sion : **matchs amicaux, championnats de France et tournois quelques mercredis**.
Les élèves seront prévenus par une convocation pour les compétitions une semaine à 15 jours à l'avance. Ils devront rendre cette convocation à la date prévue à leur professeur.
Tous les élèves inscrits à la section sportive rugby devront obligatoirement être présents aux compétitions.

Chapitre 2 : l'admission

- L'acceptation d'un élève à la section sportive rugby du collège Notre Dame de Sion est du ressort du chef d'établissement sur proposition du groupe de pilotage de la section sportive.
- Le maintien d'un élève dans la section sportive est réétudié chaque rentrée. Il doit faire l'objet d'une demande de renouvellement d'inscription.

Chapitre 3 : l'élève

- L'élève doit **s'impliquer totalement** dans les pratiques sportives et théoriques : elles sont obligatoires et font partie de leur emploi du temps. **Toute absence doit être justifiée** par ses responsables légaux sur le carnet de liaison et sera comptabilisée par la vie scolaire (cela apparaîtra dans le bulletin scolaire).
- L'élève doit **répondre à toutes les convocations** (compétitions scolaires, **formation jeunes arbitres officiels** visites médicales...) entrant dans le cadre du fonctionnement de la section sportive.
- L'élève doit **respecter** les installations et le matériel lors des séquences d'entraînement et de compétitions. Le règlement intérieur du collège sera appliqué pour tous les cours et compétitions de la section sportive.
- L'élève doit avoir **une tenue de sport** adaptée pour le rugby : short, maillot, chaussures avec crampons, protège dents....
- L'élève doit faire preuve d'une **conduite exemplaire** envers tous les acteurs de la vie sportive au collège (enseignants, entraîneurs, partenaires d'entraîneurs, adversaires, arbitres.....)
- En fonction du comportement, des résultats scolaires et du respect ou non du règlement intérieur de la section sportive, le chef d'établissement, en concertation avec le groupe de pilotage de la section sportive, pourra imposer une interruption temporaire de la pratique du rugby, voire le renvoi définitif d'un élève de la section sportive.

Chapitre 4 : le groupe de pilotage de la section sportive rugby

- Le groupe de pilotage est constitué de :
 - ✪ Madame LAURENT, chef d'Etablissement,
 - ✪ Mme GARDE, professeur d'EPS,
 - ✪ Monsieur BOUTHORS, professeur d'EPS,
 - ✪ Monsieur SMANIOTTO, Conseiller Principal d'Education,
 - ✪ Monsieur COGNARD, entraîneur au FCG,
 - ✪ Monsieur BONNET-GROS, entraîneur au FCG.

Charte présentée et validée en Conseil d'Etablissement, le 6 juin 2013

Signatures des parents et de l'enfant

- **Date du 1^{er} entraînement : le jeudi 10 septembre à 15h35**. Les élèves auront rdv devant le gymnase à 15h35 et seront exceptionnellement accompagnés aux vestiaires du stade pour leur 1^{ère} séance. Par la suite, ils pourront s'y rendre seuls (il y a 500 m entre le collège et les terrains de rugby).

- **Date du 1^{er} cours théorique : le mardi 15 septembre (rdv devant le gymnase à 12h30)**.